

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

ANTI MITES ALIMENTAIRE

Version : 5

Date de révision : 31/03/2010

98/8/CE

**1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE.**

1.1. Identification de la préparation :	Anti mites alimentaire																				
1.2. Application (s) et / ou usage (s) :	Granulés Insecticide prêt à l'emploi contre les mites																				
1.3. N° code du produit :	BAAMA002																				
1.4. Identification de la société Distributeur :	Penn'Ty Bio La Pennerie F-49370 Bécon les Granits Téléphone: 33 (0)2 41 77 06 17 Email: <a href="mailto:contact@penntybio.com">contact@penntybio.com</a> site: <a href="http://www.penntybio.com">www.penntybio.com</a>																				
1.5. Téléphone Appel d'urgence	Appeler le SAMU (15) ou le centre antipoison le plus proche <table border="0"> <tr> <td>Angers</td> <td>02 41 48 21 21</td> <td><b>Nancy</b></td> <td><b>03 83 32 36 36</b></td> </tr> <tr> <td>Bordeaux</td> <td>05 56 96 40 80</td> <td>Paris</td> <td>01 40 05 48 48</td> </tr> <tr> <td>Lille</td> <td>0 825 812 822</td> <td>Rennes</td> <td>02 99 59 22 22</td> </tr> <tr> <td>Lyon</td> <td>04 72 11 69 11</td> <td>Strasbourg</td> <td>03 88 37 37 37</td> </tr> <tr> <td>Marseille</td> <td>04 91 75 25 25</td> <td>Toulouse</td> <td>05 61 77 74 74</td> </tr> </table> <p>Cette formule est enregistrée auprès du centre anti poison de NANCY</p>	Angers	02 41 48 21 21	<b>Nancy</b>	<b>03 83 32 36 36</b>	Bordeaux	05 56 96 40 80	Paris	01 40 05 48 48	Lille	0 825 812 822	Rennes	02 99 59 22 22	Lyon	04 72 11 69 11	Strasbourg	03 88 37 37 37	Marseille	04 91 75 25 25	Toulouse	05 61 77 74 74
Angers	02 41 48 21 21	<b>Nancy</b>	<b>03 83 32 36 36</b>																		
Bordeaux	05 56 96 40 80	Paris	01 40 05 48 48																		
Lille	0 825 812 822	Rennes	02 99 59 22 22																		
Lyon	04 72 11 69 11	Strasbourg	03 88 37 37 37																		
Marseille	04 91 75 25 25	Toulouse	05 61 77 74 74																		

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS.**

2.1. Classement Européen :	Cette préparation est réglementée selon les directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes. Classe biocide: TP18 Insecticide
2.2. Effets néfastes pour l'homme :	De par la concentration des composants cette préparation ne comporte pas de risques pour l'homme.
2.3. Effets néfastes pour l'environnement :	Sans effets néfastes pour l'environnement
2.4. Symptômes :	En cas de contact avec les yeux: aucun risque En cas de contact avec la peau : aucun risque En cas d'inhalation : aucun risque En cas d'ingestion : troubles gastro intestinaux
2.5. Effets néfastes physico-chimiques	Ininflammable
2.6. Autres dangers	Aucun autre danger connu

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

3.1. Description de la préparation	Granulés Insecticide prêt à l'emploi contre les mites		
3.2 Formule :	BAAMA002		
3.3. Description de la préparation :	Granulés		
3.4. Composants contribuant aux dangers pour la santé ou l'environnement :	<b>Matière Active</b> Extrait de Margosa N° Cas: 84696-25-3 Einecs: 283-644-7	Concentration en % 0,1 <c<=1	Classification sans

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

ANTI MITES ALIMENTAIRE

Version : 5

Date de révision : 31/03/2010

98/8/CE

**4. PREMIERS SECOURS.**

4.1. Premiers secours :	Ne jamais faire vomir, ni donner à boire ou à manger. Consulter un médecin en cas de malaise. Si la victime est inconsciente, la placer en PLS (position latérale de sécurité)
4.2. Inhalation :	Sans danger
4.3. Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon les parties atteintes
4.4. Contact avec les yeux	Quelques poussières de céréales peuvent voler, dans ce cas laver à l'eau claire et abondamment
4.5. Ingestion	Appeler un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'administrer un lavage gastrique
4.6. Moyens spéciaux sur le lieu de travail	Lave- œil

**5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

5.1. Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, sable
5.2. NE PAS UTILISER	Jet d'eau Baton
5.3. Dangers particuliers	En cas d'incendie ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
5.4. Equipement de protection spécial	Aucun

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJETS ACCIDENTELS**

6.1. Protections individuelles	Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.
6.2. Protection de l'environnement	Empêcher la pénétration dans les égouts. Eviter la contamination des eaux de surface, des eaux souterraines et du sol. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement significatif.
6.3. Methodes de nettoyage	Balayer et récupérer le produit. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1. Manipulation	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
7.2. Stockage	Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs: Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine. Précautions pour le stockage commun: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants. Stabilité au stockage: Température de stockage 0 - 40° C Matériaux appropriés: sachet papier kraft
7.3. Utilisation (s) particulière (s)	Déposer dans les endroits à traiter (placards, rangements, ...)

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

ANTI MITES ALIMENTAIRE

Version : 5

Date de révision : 31/03/2010

98/8/CE

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

<b>8.1. Équipement de protection individuelle</b>	
8.1.1. Protection des mains	Non
8.1.2. Protection des yeux	Non
8.1.3. Protection respiratoire	Non
8.1.4. Protection de la peau	Non
<b>8.2. Mesures d'hygiène particulière</b>	Respecter la méthode d'utilisation
<b>8.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	Prendre les précautions nécessaires pour éviter toute contamination accidentelle

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>9.1. Informations générales</b>	
Aspect	granulés
Couleur	beige
Odeur	Lavande
<b>9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité, et à l'environnement</b>	
pH	non déterminé
Point d'ébullition	Non concerné
Point éclair	Non déterminé
Inflammabilité	Non
Propriétés explosives	Aucun composant concerné
Densité relative / masse volumétrique	0,40g/ml à 20°C
Hydrosolubilité	Non
Liposolubilité	Non
Viscosité	Non déterminée

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

<b>10.1. Conditions à éviter</b>	Stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation Eloigner des sources de chaleur et d'ignition. Eviter les températures supérieures à 40°C et inférieures à 0°C Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
<b>10.2. Matières à éviter</b>	Aucunes
<b>10.3. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>11.1. Toxicité aiguë</b>	
Inhalation	CL50 inhalation / rat Supérieur à 3000 mg/Litre
Contact avec la peau	DL50 cutanée / rat Supérieur à 10000 mg / Kg
Contact avec les yeux	Des poussières dans les yeux peuvent provoquer des irritations
Ingestion	DL50 orale/rat Supérieur à 6000 mg / Kg
	Ces données sont établies en fonction du calcul de la concentration des matières premières entrants dans la composition

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

ANTI MITES ALIMENTAIRE

Version : 5

Date de révision : 31/03/2010

98/8/CE

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

12.1. Informations générales	Contient de l'extrait de margosa
12.2. Ecotoxicité	
12.2.1. Organismes aquatiques	Pas de données disponibles
12.2.2. Organismes du sol	Pas de données disponibles
12.2.3 Autres organismes pertinents pour l'environnement	Pas de données disponibles

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

13.1. Dechets des résidus	Peut être évacuer en décharge selon la réglementation locale
13.2. Emballages contaminés	Les emballages vides peuvent être mis en décharge suivant la réglementation locale.
13.3. Mesures de gestion des déchets	Pas de données disponibles

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Classe de transport	Sans classement
14.1.ADR Route	Marchandise non dangereuse
14.2. RID Rail	Marchandise non dangereuse
14.3. ADNR Fluvial	Marchandise non dangereuse
14.4. AOCI Air	Marchandise non dangereuse
14.5. IMDG	Marchandise non dangereuse

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

15.1. Symbole de danger	Sans danger
15.2. Phrases de risque	Sans risques
15.3. Conseil de prudence	S2 Conserver hors de portée des enfants S13 Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux S49 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
15.4. Informations complémentaires	Elimination des déchets selon la réglementation locale. Les emballages peuvent être mis avec les déchets ménagers vides.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

ANTI MITES ALIMENTAIRE

Version : 5

Date de révision : 31/03/2010

98/8/CE

**16. AUTRES INFORMATIONS**

<b>16.1. Texte intégral des symboles de danger et des phrases R pour les substances dangereuses citées au chapitre 3 sur les matières premières seules</b>	sans symboles sans phrases R
<b>16.2. Législation(s) suivie(s):</b>	Les informations de cette fiche de données de sécurité répondent aux lois nationales et aux directives de la CE Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
<b>Applications(s) et / ou Usage(s)</b>	Granulés Insecticide prêt à l'emploi contre les mites
<b>Historique</b>  <b>Date de la première édition</b> <b>Date de révision</b> <b>Version</b> <b>Modifications</b>  <b>Modif 1)</b> <b>Modif 2)</b> <b>Modif 3)</b> <b>Modif 4)</b>	03/03/2007 31/03/2010 4  Passage au format REACH